

NOTE D'INFORMATION

DIRECTION SSSM

POLE SANTE EN SERVICE

Affaire suivie par le Médecin-Commandant B. MORDELLET

■ - 02 99 87 65 42

Références – BM/ER-2020-023

DESTINATAIRES:

Tous les agents SPV et SPP

Le 14 mai 2020

OBJET: MODALITES DE REPRISE DES VISITES MEDICALES PERIODIQUES DANS LE CADRE DE LA PANDEMIEVIRALE COVID-19

☐ URGENT

Depuis le 17 mars dernier, le Pôle Santé en Service a réorganisé son activité autour des seules visites médicales impératives, car bloquantes (visites de reprise, visites de contrôle et visites pour le permis poids lourd). Par ailleurs, un arrêté pris le 23 mars a prolongé de six mois la durée de validité des visites périodiques d'aptitude médicale de l'ensemble des sapeurs-pompiers de France.

Pour autant, les mesures de levée du confinement vont autoriser la reprise progressive des visites périodiques d'aptitude médicale pour l'ensemble des sapeurs-pompiers du SDIS 35 à compter du <u>2 juin prochain</u>. Le déconfinement ne permettant pas de retrouver le même niveau de disponibilités des Infirmiers SPV, des Infirmiers SPP, des Médecins SPV et des Médecins SPP assurant leur réalisation, seuls les cabinets médicaux de la Direction Départementale, des CIS de Saint-Malo et de Montfort-sur-Meu pourront rouvrir dans un 1er temps.

Une fois les créneaux de visite ouverts d'ici fin mai, la procédure de prise de rendez-vous sera la même qu'auparavant, par contact téléphonique auprès <u>du secrétariat du Pôle Santé en Service (02.99.87.65.41) ou auprès de votre assistante de secteur respective.</u>

En outre et jusqu'à nouvel ordre, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

⇒ Pour l'agent :

- ✓ Lavage des mains ou utilisation d'une solution hydroalcoolique dès l'arrivée,
- ✓ Port du masque,
- Respect des horaires de rendez-vous de façon à limiter les présences,
- ✓ Espacement des chaises d'un mètre dans les salles d'attente,
- √ Venir seul, sauf pour les mineurs,
- ✓ Utilisation d'un filtre à usage unique sur l'embout -également à usage unique- des appareils de spirométrie.

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine

> 2 rue du Moulin de Joué BP 80127 35701 RENNES Cedex 7 Tél : 02 99 87 65 43 Fax : 02 99 87 65 44

⊃ Pour l'infirmier et le médecin :

- ✓ Lavage des mains ou utilisation d'une solution hydroalcoolique avant et après chaque visite,
- ✓ Port du masque,
- ✓ Désinfection du matériel utilisé entre chaque visite,
- ✓ Désinfection du cabinet infirmier et médical en début et fin de journée,
- ✓ Aération régulière du cabinet infirmier et médical.

Docteur Jean-Louis SALEL Médecin/Cher SSSM Direction/Santé SDIS 35 35 10 6196 5